



Conseil général

Procès-verbal n°4

Séance extraordinaire du jeudi 27 avril 2017 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2017
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'adoption d'un règlement du fonds scolaire (RFS)
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'adoption d'un règlement concernant la vidéosurveillance (RV)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement complémentaire de 115'000 francs pour le financement des processus de fusion de l'Entre-deux-Lacs
6. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant les suites et les mesures entreprises en lien avec la décision du Conseil général du 22 septembre 2016 de limiter le financement du projet d'interconnexion CEN
7. Projet d'arrêté déposé par Jean-Paul Ros, proposant l'abrogation de l'art. 32 RPOl
8. Motion déposée par Jean-Paul Ros, Sylvie Fassbind-Ducommun, Belul Bajrami, Bruno Gomes et Eric Flury demandant au Conseil communal de présenter sous six mois au Conseil général l'inventaire des motions, interpellations et questions déposées lors de la dernière législature et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un rapport final -ou d'une réponse finale- au Conseil général
9. Autres motions et propositions
10. Interpellations et questions
11. Lettres et pétitions
12. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
13. Divers

* * * * *

Le président Belul Bajrami (PSLT) s'exprime en ces termes :

« Mesdames et Messieurs, bonsoir !

J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance extraordinaire à l'Espace Perrier. J'ai le plaisir de saluer tous les membres du Conseil général, le Conseil communal, l'administrateur et le personnel communal, la presse et le public.

Avant de continuer notre séance, je vous demande, Mesdames et Messieurs, une minute de silence en mémoire de deux personnalités politiques, citoyens de La Tène, lesquels ont marqué la vie politique de notre commune. Nous ont quitté pour rejoindre le monde éternel Monsieur Willy Grau, libéral-radical, élu au Conseil communal pendant plusieurs années, et Monsieur Jean Pierre Buri, socialiste, qui a été aussi membre du Conseil général plusieurs années.

Merci. Vous avez été régulièrement convoqués à cette séance avec l'ordre du jour. Y a-t-il une demande de modification ? ». Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Pour le point 1, j'invite le secrétaire à procéder à l'appel.

1. Appel

Le secrétaire Bruno Gomes (PSLT) procède à l'appel comme suit :

37 présents ; 4 excusés : Eric Caron (PSLT), Michel Montini (GCD-PLRT), Sabine Penalzoza (ELT) et Jean Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT). **La majorité est fixée à 19.**

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2017

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'adoption d'un règlement du fonds scolaire (RFS)

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le fonds scolaire est une réserve qui existe depuis l'époque où l'école était entièrement gérée par la commune. Ce fonds a été géré par la commission scolaire et par la direction des écoles primaires. Suite à la disparition de celles-ci, le Conseil communal a pris en charge cette gestion depuis la création de l'EOREN.

Actuellement, le Conseil communal a la gestion de ce fonds par le biais d'un arrêté qui date de quelques années. Depuis l'arrivée de MCH2 cette année, il y a nécessité d'avoir une base légale officielle pour la gestion de ce fonds par la commune et de l'identifier au bilan.

Ce fonds est alimenté principalement par deux sources connues, à savoir la Fête scolaire de Marin, dont ce sera la 50^e édition cette année, et la Kermesse de Wavre, depuis un peu moins longtemps.

L'entité de la Fête scolaire de Marin gère un seul événement par année (la Fête scolaire) et elle est réunie occasionnellement durant les 5 ou 6 mois qui précèdent cette fête, uniquement pour l'organisation. Une information annuelle est faite au comité sur l'état des comptes de ce fonds ainsi que sur les dépenses occasionnées durant l'année scolaire.

La Kermesse de Wavre dépend de la société d'émulation qui est structurée et qui organise une multitude d'événements durant toute l'année, dont la Kermesse de Wavre. La société d'émulation est satisfaite de la gestion du fonds par la commune.

Au niveau du compte de fonctionnement de la commune, ce fonds apparaîtra dans une réserve dédiée et spécifique à cette affectation, selon le règlement qui vous est présenté à l'ordre du jour. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Sylvie Fassbind-Ducommun** (PSLT), pour la commission réglementaire.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme rapporteuse de la commission réglementaire, je peux vous dire que nous avons été très satisfaits, très partants, sur la suite de ce rapport et du règlement décidé.

Je peux encore préciser que la commission a discuté assez longuement de ce rapport et du fonds scolaire, à tel point d'ailleurs que diverses modifications et amendements ont été proposés dans le cadre de cette discussion. Le Conseil communal a fait siens ces modifications et amendements. Il y a donc deux dates dans le rapport, suite à notre séance du 10 avril.

Ces discussions ont été plutôt d'ordre formel. Par exemple à l'article premier, alinéa 2, on a trouvé que le mot « nécessiteuses » n'était pas très adéquat et on l'a remplacé par « indigentes » qui est plus juridique et qui est une appréciation plus adéquate. On a aussi voulu spécifier à l'article 3, alinéa 3, que les parents qui peuvent bénéficier de ce fonds par rapport à leurs enfants doivent être domiciliés, en tout cas un des deux, sur la commune de La Tène. Nous avons aussi souhaité préciser l'organe qui sera chargé de la liquidation de ce fonds en spécifiant que le solde éventuel de la liquidation soit affecté à une association dont le but serait analogue au fonds scolaire dont il est question ici.

Enfin, la commission s'est aussi penchée sur la gestion du fonds, dans la mesure où ce fonds fera partie maintenant de la comptabilité communale. Nous avons aussi appris, admis et pris acte, que la

commission financière pouvait également se pencher sur la gestion de ce fonds et voir les réserves et les attributions qui en seront faites.

C'est donc à l'unanimité des membres présents de la commission réglementaire que le rapport, le règlement et l'arrêté ont été approuvés et nous conseillons au Conseil général de donner suite. Merci. ».

Le président remercie Sylvie Fassbind-Ducommun et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission financière a étudié le rapport du Conseil communal concernant le règlement du fonds scolaire.

Ce fonds scolaire est bien antérieur à la création de l'EOREN et sa gestion a été reprise par la commune en 2008 déjà.

Le règlement proposé est une simple mise en conformité avec le nouveau plan comptable MCH2.

La commission financière s'est prononcée à l'unanimité des 6 membres présents en faveur de ce règlement. ».

Le président remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Pierre-Olivier Maire** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène a naturellement aussi discuté de ce point de l'ordre du jour, dans sa séance de préparation de lundi dernier.

La commune est bien sûr obligée de suivre les dispositions légales en ce qui concerne la gestion de la comptabilité, avec la mise en place de la LFinEC et de MCH2, raison pour laquelle l'Entente acceptera ce nouveau règlement du fonds scolaire.

Nous rendons attentif le Conseil communal qu'avec la disparition du ramassage du papier, les « rentrées » du fonds vont diminuer et nous souhaitons que le Conseil communal soit prudent en augmentant exceptionnellement, comme stipulé au paragraphe « Gestion et Dépenses », sa générosité dans ses attributions, « afin de revenir à un état de fortune normal ». Merci de votre attention. ».

Le président remercie Pierre-Olivier Maire et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation du 25 avril, le groupe PLR-PDC a discuté du rapport concernant le règlement du fonds scolaire.

D'abord, ça a été l'occasion pour les membres présents de se rappeler, ou de prendre connaissance pour certains, l'origine et l'historique des fonds scolaires du côté de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier.

Nous avons bien compris qu'il s'agit ici d'une régularisation de la situation existante. Une situation très satisfaisante car les enseignants de La Tène bénéficient, année après année, de moyens financiers appréciables qui leur permettent d'organiser de nombreuses activités et sorties encadrées, et ceci sans frais pour les parents ou, s'agissant du camp de ski, avec une participation financière très réduite.

Le fonds scolaire est aussi à disposition des familles qui ont besoin d'une subvention ponctuelle.

En même temps, les élèves et leurs parents, sans oublier le corps enseignant et les nombreux bénévoles, s'investissent chaque année pour la Fête scolaire et autre Kermesse pour récolter les fonds.

Les membres du groupe centre-droit souhaitent évidemment que cette tradition se poursuive et nous avons bien compris que c'est également l'intention du Conseil communal à travers ce règlement.

Toutefois, certaines questions sont apparues à la lecture du règlement proposé :

- Pourquoi le Conseil communal va-t-il gérer ce fonds, tandis que l'école, donc l'EOREN, gère les sorties de classes ?

- Est-ce que le Conseil communal propose d'ouvrir ce fonds à des enfants (ou leurs parents) de La Tène non-scolarisés sur sol communal, si oui pourquoi ?
- Le fonds est-il ouvert aux élèves laténiens scolarisés à Saint-Blaise ?
- Qui peut demander une subvention ponctuelle ?

Après des clarifications prises auprès du président de la commission réglementaire, ainsi que nos conseillers communaux présents, nous avons conclu que le règlement a besoin d'une modification afin que soit inscrit ce qu'il est la tradition, et pour éviter tout malentendu, à savoir que les dépenses du fonds financent exclusivement les activités d'enfants scolarisés dans l'un des collèges participant à la Fête scolaire de Marin ou à la Kermesse de Wavre.

Nous proposons donc un amendement à l'article 3, alinéa 3, qui sera modifié comme suit :

« Les dépenses du fonds financent exclusivement les activités d'enfants scolarisés dans l'un des collèges participant à la Fête scolaire de Marin ou à la Kermesse de Wavre, ou dont l'un des parents au moins est domicilié sur la commune de La Tène. ».

Avec cette modification, le groupe PLR-PDC apportera son soutien à une très large majorité. ».

Le président remercie Ted Smith et donne la parole à **Sylvie Fassbind-Ducommun** (PSLT), pour le PSLT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe a examiné avec soin, comme toujours d'ailleurs, ce rapport.

Il s'agit de la bonne marche de ce fonds et du capital qu'il détient dans la mesure où il peut aider les familles dans le besoin pour permettre à tous les enfants de profiter de joies annexes au cursus scolaire, que ce soit des camps verts ou des camps de ski, par exemple.

Ce règlement et le rapport qui l'accompagne régularisent la situation et, pour le groupe socialiste, l'aspect social de ce rapport et de ce dossier est relativement important.

Il est donc tout à fait favorable et unanime à l'approbation de ce rapport. Il a juste déposé deux amendements qui, contrairement au PLR, sont formels et permettent d'expliquer les choses et suppriment les redondances. Il s'agit notamment de l'article premier, alinéa 2, et de l'article 3, alinéa 2, qui permettent simplement de clarifier les choses. Sur le fond du problème et sur le fond du dossier, il n'y a pas de grosses incidences.

Par rapport à l'amendement du PLR, je pense qu'on l'étudiera par la suite, mais j'aimerais qu'on puisse le lire dans son intégralité pour voir s'il n'est pas un peu trop compliqué. Merci. ».

Le président remercie Sylvie Fassbind-Ducommun et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le règlement du fonds scolaire ne pose pas de problème mais en lisant le rapport, je suis tombé sur la fameuse phrase concernant le papier « ...ce ramassage sera probablement supprimé en 2018... ». Alors question : est-ce que l'on sait déjà quelle action a-t-elle entreprise pour récolter ou éliminer ce papier, parce qu'évidemment ce n'est pas avec les containers ridicules disposés sur la commune qu'on va y arriver ? ».

Le président donne la parole à **Sylvie Fassbind-Ducommun** (PSLT), qui souhaite que l'amendement proposé par le PLR à l'article 3, alinéa 3, soit relu, ce qu'il fait.

Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT) demande s'il y a des enfants qui sont scolarisés à Wavre ou à Marin dont les parents ne seraient pas domiciliés sur la commune de La Tène.

Le président donne la parole à **Yannick Butin**, qui répond que oui il y a 2 ou 3 cas où les parents des enfants ne sont pas domiciliés à La Tène.

Le président donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT) : « si c'est oui, cela veut dire que c'est une extension des bénéficiaires de ces activités, ou bien ? ».

Le président lit les amendements proposés.

Article premier, alinéa 2 : « Il sert à promotionner les familles indigentes dont les enfants bénéficient d'activités au sein de l'alinéa 1. ».

Article 3, alinéa 2 : « Ce dernier est seule autorité d'attribution. Il se prononce sur demande. ».

Une discussion confuse s'ensuit, suite à laquelle **Jean-Paul Ros** (PSLT) retire le 1^{er} amendement.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président met au vote l'amendement proposé à l'article 3, alinéa 2. Celui-ci est accepté à l'unanimité. L'amendement proposé à l'article 3, alinéa 3 est également accepté à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général adoptant le règlement du fonds scolaire (RFS), ainsi amendé, est accepté à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour la confiance que vous avez témoignée.

Pour répondre à la question de Michel Luthi de savoir ce qu'il va être fait du ramassage du vieux papier l'année prochaine, on va continuer d'en discuter pour trouver des solutions alternatives d'ici la fin de l'année. ».

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'adoption d'un règlement concernant la vidéosurveillance (RV)

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Heinz Hoffmann**.

« Ce rapport que vous avez certainement lu vous propose de régulariser la présence et l'exploitation des caméras au parking de la CSUM.

Nous devons nous doter d'une base réglementaire pour que les images que nous devons transmettre soient recevables aux autorités appropriées.

Quelques points importants. Ce règlement est seulement applicable pour la zone du parking et de sa voie d'accès. Les caméras filmeront 24 heures sur 24. Les images seront complètement floutées. Nous avons choisi la version courte durée pour détruire les images sous 96 heures. Il y a la possibilité d'étendre jusqu'à 4 mois au maximum cette durée de conservation. Nous vous laissons donc le choix. Il y a seulement quelques personnes qui seront autorisées à visionner les images et à les décrypter.

Ce règlement s'appuie sur un règlement-type adapté à notre commune et répond à toutes les exigences imposées par les proposés à la protection des données et à la transparence. Ce même organe a accepté notre règlement.

Je répondrai donc, dans la mesure du possible, à vos autres questions.

Merci d'accepter ce règlement pour que nous puissions utiliser nos caméras dans la légalité. ».

Le président remercie Heinz Hoffmann et donne la parole à **Philippe Thorens** (ELT), pour la commission réglementaire.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission réglementaire a siégé la semaine passée, sauf erreur, et a traité de ce sujet de réglementer, d'une façon légale, ce règlement de vidéosurveillance.

Elle est arrivée à la conclusion, après les explications fournies par le Conseil communal à accepter ce règlement ainsi que l'arrêté qui y est adjoint. Je vous remercie. ».

Le président remercie Philippe Thorens et donne la parole à **Jan Homberger** (GCD-PDC), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de mardi soir, le groupe PLR-PDC a pris connaissance du rapport et a plébiscité cette régularisation qui évite les flous juridiques de cette vidéosurveillance en cas d'incident.

Par contre, les membres ont émis des craintes concernant les attributions des autorisations de visionnement des images en cas de nécessité, mais rassurés par la validation de celle-ci par le préposé de la protection des données.

Pour terminer, les membres ont salué la pertinence de l'article 3.3 du règlement qui donne compétence au Conseil général de valider toute extension des zones surveillées.

Le groupe PDC-PLR remercie le Conseil communal et l'administration pour l'élaboration de ce rapport et acceptera ce rapport et l'arrêté. Merci. ».

Le président remercie Jan Homberger et donne la parole à **Erich Brönnimann** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le rapport du Conseil communal concernant l'adoption d'un règlement concernant la vidéosurveillance (RV), d'ailleurs je ne sais toujours pas ce que c'est « RV », a été brièvement discuté lors de la séance de l'ELT et l'adoption a été acceptée à l'unanimité des membres présents. Merci. ».

Le président remercie Erich Brönnimann et donne la parole à **Heinz Hoffmann**.

« Juste pour répondre. RV : règlement vidéosurveillance.

Le président remercie Heinz Hoffmann et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT), pour le PSLT.

« Je vais être un peu long mais j'espère que je ne vais pas être ennuyeux.

Au sein du PSLT, ce point a fait l'objet d'une longue, passionnée et passionnante discussion et c'est donc la résultante de cette discussion que je vais vous exposer ici.

Dans beaucoup de communes de Suisse, la question sur la vidéosurveillance a posé d'intenses problèmes au niveau du Législatif et je pense qu'il faut que l'on réussisse assez bien notre coup cette fois-ci.

La vidéosurveillance implique la mise en perspectives de deux valeurs. La première est celle de la sécurité publique. On veut un espace public pacifié où l'on ne craint pas ou craint moins l'infraction. Cela fait vraiment partie de l'ordre républicain. La deuxième valeur c'est la protection de la sphère privée, dans l'espace public, c'est-à-dire que l'on a le droit de savoir si les données sont récoltées, par qui elles le sont, si elles sont enregistrées et on a le droit que l'entité publique n'utilise pas ces données à d'autres fins que celles qui sont prévues. Par exemple, on a le droit à ce que l'entité publique n'espionne pas la population ou son mode de vie ou ses mœurs. No Big Brother allowed !

Le projet qui est soumis au Conseil général est le projet qui est issu du préposé à la protection des données Neuchâtel et Jura. Vous savez peut-être que l'office a fusionné dans nos deux cantons. Il est d'ailleurs géographiquement aux Breuleux. Ce projet est orienté protection des données mais peut-être un peu trop.

Le parti socialiste de La Tène propose, par quelques amendements, un projet un peu remanié. Ce n'est pas non plus la vision d'un procureur, c'est une vision qui ménage un peu plus ces deux valeurs qui sont souvent complémentaires.

Parmi les amendements que j'exposerai ensuite, on a voulu un projet plus lisible, sans ambiguïté, il y a donc quelques remaniements de rédaction. Un projet qui est plus réaliste et facile à appliquer pour l'entité publique, sachant que ces amendements sont l'œuvre de l'ensemble du groupe.

Alors, la question que l'on se pose, petits conseillers généraux que nous sommes, quand on se met à vouloir changer des choses, c'est est-ce que l'on peut, est-ce que l'on ose, sachant qu'il y a des droits supérieurs au-dessus qui sont cantonal et fédéral. Cela est notamment quelque chose qui manque dans ce rapport. Je pense qu'à partir du moment où il y a des règlements qui sont adoptés dans les communes en application ou dans le cadre d'un droit fédéral ou cantonal, ce serait la moindre des choses que de nous le signaler, avec peut-être quelques articles, pour savoir si nous pouvons ou pas changer les choses et au fond ne pas être ici les béni-oui-oui qui lèvent ou qui ne lèvent pas la main et qui sommes une chambre d'enregistrement. C'est une critique générale et c'est vrai que le système fédéral suisse est complexe puisque c'est un système à 3 niveaux et qu'au fond, nous, communes, on a le droit complètement subsidiaire au 2 niveaux supérieurs.

Il y a la loi fédérale sur la protection des données qui est une loi qui donne les grands principes de la récolte de données et qui finalement ne dit absolument rien sur la gestion par une entité publique de la vidéosurveillance.

En 2006, feu Pierre Bonhôte, alors conseiller aux Etats, avait déposé une motion demandant que la Confédération légifère en la matière. Le Conseil fédéral avait refusé en disant qu'il n'était pas sûr que ce soit une compétence possible pour la Confédération au vu de la Constitution et de toute façon il estimait que les contingences de population et géographiques des cantons faisaient qu'eux devaient décider si oui ou non ils légifèraient et comment ils le feraient. Donc, la Confédération n'a légiféré en matière de vidéosurveillance que pour les gares et les douanes.

Ils disent donc au niveau cantonal et intercantonal, parce qu'il n'y a pas que le préposé qui est un homme fusionné ou une espèce de filière peut-être, qu'il y a aussi la loi qui est une convention intercantonale entre Jura et Neuchâtel. On la trouve d'ailleurs sur le site du préposé à la protection des données et cette loi contient 5 articles sur la vidéosurveillance, les articles 47 à 51. Quand on lit ces articles, on voit que l'on a de la marge de manœuvre pour aller dans une direction ou une autre, en respectant de nouveau ces deux principes dont je vous ai fait part. Par exemple, on peut lire dans un article que la durée de conservation va de 96 heures à 4 mois. Ce n'est pas 4 jours comme dans le projet mais on peut aller beaucoup plus loin.

En conclusion, le groupe socialiste estime que la vidéosurveillance est utile et nécessaire et nous voterons donc l'entrée en matière.

Nous pensons qu'avec nos amendements le projet sera plus équilibré et plus lisible.

Nous souhaitons qu'à l'avenir les rapports du Conseil communal soient un petit peu plus complets. Je vous remercie. ».

Le président remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Heinz Hoffmann**.

« Alors, comme je l'ai dit pour présenter ce rapport, nous avons adopté (le Conseil communal) la destruction des images après 96 heures, donc la plus petite marge. Pourquoi ? Parce que l'on pensait aussi que cela portait atteinte, ou pouvait porter atteinte, aux droits fondamentaux et constituer des traitements abusifs des données personnelles. On risquait donc le moins possible par rapport à la garde de ces images. Maintenant, comme Monsieur Ros l'a dit, nous avons aussi vu que l'on pouvait aller jusqu'à 4 mois pour certains cas particuliers. Si l'installation la rend nécessaire, la conservation peut être longue, au maximum de 4 mois. Ce délai est essentiellement destiné à permettre aux personnes victimes de déprédations ou d'une atteinte à son intégrité corporelle en particulier de disposer du temps suffisant pour porter plainte. Ce délai est de 3 mois. Il convient d'y ajouter une marge pour que les autorités de poursuites pénales puissent prendre les mesures idoines. En fait, on peut aller de 96 heures à 4 mois. Nous (le Conseil communal) avons décidé d'aller à la plus petite marge, maintenant on peut très bien aller jusqu'à 4 mois pour garder ces images. C'est à vous de savoir si on veut les garder aussi longtemps que ça ou pas. ».

Le président remercie Heinz Hoffmann et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT), qui demande une interruption de séance de 5 minutes, accordée par **le président**.

* * * * *

Le président reprend le cours de la séance et donne la parole à **Alain Fridez** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Pendant l'interruption de cette séance, nous avons pris connaissance des modifications des articles, développées pendant la discussion. Elles sont toutes de bon aloi (toutes les propositions dans leur ensemble), si vous n'y voyez pas d'inconvénient et si les autres groupes ont le même discours que moi, je propose d'accepter l'ensemble des amendements en une seule traite. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président met au vote les amendements proposés qui sont acceptés.

L'arrêté du Conseil général adoptant le règlement concernant la vidéosurveillance (RV), ainsi amendé, est accepté à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Heinz Hoffmann**.

« Juste des remerciements et qu'on ait enfin un règlement concernant cette vidéosurveillance. On est enfin dans la légalité. Merci beaucoup. ».

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement complémentaire de 115'000 francs pour le financement des processus de fusion de l'Entre-deux-Lacs

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Une demande de crédit a déjà été octroyée en 2014 pour cet objet, de 45'000 francs.

Le processus de fusion à 7 puis à 6 a été une succession rapide d'événements et tributaire de beaucoup de contraintes calendaires.

Le Conseil communal n'a matériellement pas eu le temps de demander un complément au crédit initial, principalement pour le second processus pour sa relance rapide suite à l'échec de la première votation et aussi aux différents délais référendaires qui auraient suivi les différentes demandes de crédit.

Pour préciser un peu l'objet qui vous est présenté aujourd'hui, il s'agit ici d'une demande de crédit complémentaire pour un montant brut, hors subvention cantonale que nous avons obtenue, comme toute demande de crédit faite au Conseil général.

Toutes les charges et tous les revenus faisant partie du budget du comité de pilotage ont été répartis selon le critère du nombre d'habitants au 1^{er} janvier de chaque année, c'est-à-dire que toutes les charges en 2014 ont été réparties selon le critère d'habitants au 1^{er} janvier 2014, celles de 2015 selon le critère d'habitants au 1^{er} janvier 2015 et ainsi de suite.

Concernant les dépenses du comité de pilotage, elles ont été regroupées en 3 catégories, comme vous pouvez le voir dans le rapport.

La première catégorie est celle de l'accompagnement. Il s'agit des mandats confiés à la société COMPAS, qui nous a accompagnés durant les deux processus de fusion.

La deuxième catégorie est celle de la communication. Dans cette catégorie rentre une multitude de frais :

- les frais de rédaction des informations liées à l'explication neutre du projet de fusion destiné aux conseillers généraux et à la population
- les frais de site Internet et de parutions dans le Bulcom pour les différentes informations
- les frais des différents événements (conférences de presse, Conseils généraux, débats, et informations à la population qui ont eu lieu dans les différentes communes)
- les frais de promotion du projet ; uniquement une promotion uniforme faite par le comité de pilotage dans toutes les communes sur le projet par des affiches, des tous-ménages et des flyers ; toutes les autres communications reçues pour ou contre la fusion ont été issues des différents comités pro et anti-fusion de chaque commune
- enfin, les frais de travail sur les armoiries, principalement pour le premier projet

La troisième catégorie dans les Divers comprend principalement un début de contrat avec une agence de communication qui n'a pas donné entièrement satisfaction, ainsi que les frais de votations.

Vous avez reçu sur Echotène et à l'entrée de la salle une modification de l'arrêté. Suite à la commission financière de préparation de cette séance, puis d'échanges entre un commissaire et l'administration qui a sollicité un avis auprès du service des communes, la demande d'engagement complémentaire que vous avez sous les yeux a changé de forme et devient une demande de crédit complémentaire (ce n'est plus un engagement) selon la nouvelle norme MCH2.

L'objet présenté ici n'ayant pas été réalisé (vote négatif de la population à deux reprises), il est considéré comme un crédit d'étude (aussi bien la demande de crédit de 2014 que celle d'aujourd'hui), devant être amorti immédiatement au sens de la LFinEC. Il sera donc amorti dans sa totalité restante dans les comptes de fonctionnement 2017. Je dis dans sa totalité restante parce que dans les comptes 2016, il y aura déjà un amortissement du premier crédit (20%).

Si on reprend les modifications de l'arrêté, l'article 2 a donc été adapté en conséquence (amortissement total en 2017) et l'article 3 a été supprimé (demande d'emprunt nécessaire au financement).

Il s'agit donc ici de régulariser une dépense qui a dépassé notre compétence financière, de clore définitivement un chapitre qui restera difficile à oublier et de tourner la page du passé pour regarder vers l'avenir en face et le rendre radieux. Je vous remercie de votre attention. »

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT), pour la commission financière.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission financière a étudié le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit complémentaire relatif aux processus de fusion de l'Entre-deux-Lacs.

Un premier crédit de 45'000 francs a été accordé en 2014 pour le projet de fusion à 7.

Suite à l'échec de ce projet, le Conseil général a accepté de relancer immédiatement un projet de fusion à 6 sur la base d'une estimation des coûts d'environ 50% du premier projet.

Au final, il s'avère que les coûts du premier projet étaient largement sous-estimés.

La commission financière s'est prononcée à l'unanimité des 6 membres présents en faveur de ce crédit complémentaire. ».

Le président remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Eric Flury** (PSLT), pour le PSLT.

« Monsieur le président, chers collègues,

Le groupe socialiste aimerait déjà en tout premier lieu remercier toutes les personnes qui se sont engagées, corps et âme, durant des soirées entières et une quantité d'heures qu'elles n'ont certainement pas comptées dans ces deux projets de fusion d'Entre-deux-Lacs, dont vous savez le funeste destin que les votations populaires leur ont réservé et nous savons aussi ici que ces destins, que nous ne souhaitons pas, ne sont en tout cas pas à mettre sur le compte d'un manque d'engagement des personnes que nous venons de remercier. Je me permets de rappeler que ces deux échecs consécutifs étaient une bien triste histoire de l'Entre-deux-Lacs.

Nous aimerions aussi remercier le Conseil communal pour ce rapport que le groupe socialiste a tenté d'étudier lors de sa séance de préparation. Je dis tenté, parce qu'effectivement nous n'avons pas eu à nous prononcer sur ce rapport en fin de séance, tant le nombre de questions étaient encore ouvertes, don qui n'avaient pas trouvé de réponses.

Nous avons eu ce soir un certain nombre de réponses orales qui viennent d'être données par le Conseil communal.

Il est vrai que la première question qui nous a sautés aux yeux est celle de la subvention totale qui est à 250'000 francs. Si nous regardons la part attribuée à la commune de La Tène, nous sommes à 75'000 francs, à savoir à 30%. Nous ne pensons pas que, selon la clé de répartition de la population, la commune de La Tène représente le 30% des 6 communes qui ont opté pour une deuxième fusion. Nous sommes absolument persuadés que nous ne représentons pas le 30% des 7 communes de la première tentative. La première question qui tombe sous le sens est : est-ce que la commune de La Tène a aussi assumé le 30% des charges du Copil ? Si ce n'est pas le cas, qu'en est-il de la réelle répartition et comment cette clé a-t-elle été finalement calculée entre les 7 et ensuite les 6 communes qui représentaient le Copil ?

D'autres questions ont vu le jour. Les comptes ont-ils été vérifiés par une fiduciaire ? Le bureau COMPAS a été mandaté (c'est une chose qui apparaît effectivement dans le rapport) mais est-ce qu'il y a eu d'autres expertises que nous aurions dû financer ? Quelles sont les dépenses liées à l'organisation de séances d'information ? Est-ce qu'il y a eu des impressions de documents, d'affiches ou des envois postaux autres que la partie qui a été financée ou organisée par les comités et financée ensuite par les communes (frais de réception, frais de séances, peut-être des jetons de présence qui auraient été versés) ? Toutes ces choses-là, et finalement le fromage qui est en haut de la page 2 est à nos yeux largement insuffisant pour que nous puissions trouver les réponses souhaitées.

Le point qui est expliqué en page 3, par la quantité élevée de travail, nous a paru léger et peut-être qu'à ce niveau-là aussi, nous aurions souhaité avoir davantage d'informations.

Le groupe socialiste ne s'est donc pas prononcé. Il refusera l'entrée en matière concernant ce rapport, souhaitant au préalable obtenir des réponses à toutes ces questions. Il ne faut pas voir ce refus d'entrer en matière comme étant un acte de défiance. C'est plutôt une invitation que nous faisons au Conseil communal peut-être à prendre un peu plus son Législatif par la main, de l'informer de manière un peu plus complète lui facilitant ainsi le travail durant les séances de préparation et nous sommes intimement persuadés qu'une information, bien distillée, est la meilleure garante d'une bonne collaboration et d'une confiance qui s'installera en tout cas jusqu'à la fin de cette législature, c'est ce que nous souhaiterions obtenir.

Il faut aussi comprendre que le parti socialiste ne va certainement pas s'opposer à une dépense qui a déjà été consentie et, à terme, nous voulons que le Conseil général signe cette facture afin que l'on puisse, comme vous l'avez si bien dit, la classer dans notre histoire, on va dire ainsi, puisqu'on aimerait l'oublier le plus rapidement possible.

Aujourd'hui, nous pensons que nous avons le temps, nous souhaiterions réellement et nous invitons aussi les autres groupes à rejeter l'entrée en matière afin que l'on puisse nous présenter un rapport qui répondrait peut-être à toutes ces questions et qui, à mon avis, serait aussi bénéfique étant donné que les prochaines idées ou les prochains projets de fusion auront déjà vu le jour d'ici quelques années. Voilà, je vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Eric Flury et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai noté, par rapport à cette intervention, 3 points.

Le premier point est par rapport aux 30% des charges et des 30% de subvention. Si on fait le calcul, la commune de La Tène a à peu près 5'000 habitants. Dans le premier projet, il en avait 18'000 (environ 25%). Le deuxième projet en avait 13'000 (plus qu'1/3), donc on tourne en moyenne autour des 30% et je pense que les chiffres sont corrects.

Au niveau des autres questions de répartition, j'en ai parlé dans l'introduction, ainsi que de la quantité de travail et je vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Jérôme Amez-Droz** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Les membres du groupe PLR et PDC de La Tène ou PDC-PLR s'entendent bien, je profite de le dire au passage. Le GCD soutiendra la demande de crédit complémentaire qui nous est soumise.

Celle-ci permettra une présentation comptable respectant les normes en vigueur et bouclera la boucle, sur le plan financier, du processus de fusion qui avait été engagé.

Malgré l'échec du projet en votation populaire, notre groupe ne peut toutefois s'empêcher de penser qu'à moyen-long termes, il nous faudra irrémédiablement reprendre notre bâton de pèlerin afin de regrouper nos forces avec les communes voisines à la nôtre.

Le processus sera long, il faudra le préparer minutieusement et en prenant la population avec nous.

Ceci est une autre histoire et ne précipitons rien en nous souvenant de ces mots de Saint-Exupéry « L'avenir, tu n'as pas à le prévoir mais à le permettre. ».

Concernant la prise de position du groupe socialiste et des réponses qui ont été donnée par le Conseil communal, le groupe soutiendra à sa grande majorité cette demande de crédit complémentaire. ».

Le président remercie Jérôme Amez-Droz et donne la parole à Nadia Chassot (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Les membres de l'Entente de La Tène se sont retrouvés en séance de préparation le lundi 24 avril 2017.

Nous avons étudié avec attention le rapport qui nous a été soumis et qui concernait une demande pour un crédit complémentaire de 115'000 francs.

Ledit montant représente la part à charge de la commune de La Tène pour le financement des deux processus de fusion de l'Entre-deux-Lacs.

Les éléments, étayant cette demande, n'ont soulevé aucun commentaire hormis le fait qu'une grande quantité de travail a été fournie durant ces deux années.

Encore un grand merci aux personnes qui ont été impliquées et qui ont accompli un travail efficace et de qualité.

A l'unanimité des membres présents, la demande pour le crédit complémentaire a été acceptée. Je vous remercie de votre attention. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à la majorité.

Le président donne la parole à **Eric Flury** (PSLT).

« Monsieur le président, chers collègues,

Le Conseil général s'est prononcé et a donc finalement décidé que le contenu de ce rapport était suffisant pour pouvoir voter ce soir déjà la signature de la facture que nous avons, ce que nous faisons ce soir.

Je l'ai dit en débat d'entrée en matière, le groupe socialiste ne s'oppose évidemment pas à ce que nous faisons cet acte qui est un acte comptable.

Par contre, nous nous permettrons de revenir peut-être avec une question écrite pour obtenir les réponses qui, à notre avis, manquent encore aujourd'hui. Merci. ».

La parole n'est plus demandée, l'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement complémentaire de 115'000 francs pour le financement des processus de fusion de l'Entre-deux-Lacs est accepté à la majorité.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Je vous remercie de votre vote afin de pouvoir clore ce dossier. ».

6. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant les suites et les mesures entreprises en lien avec la décision du Conseil général du 22 septembre 2016 de limiter le financement du projet d'interconnexion CEN

Le Conseil communal ne souhaitant pas s'exprimer, **le président** donne la parole à **Jan Homberger** (GCD-PDC), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Mardi dernier, le groupe PDC-PLR a pris connaissance du rapport d'information concernant la suite et les mesures de la demande de crédit de 2.5 millions voté par cette Assemblée le 22 septembre 2016.

Sans rentrer dans les détails de ce rapport, les membres sont restés perplexes et les arguments présentés n'ont pas convaincu... « Rien de neuf sous les cocotiers » donc pour la majorité de notre groupe.

Pour rappel, lors de la validation du crédit en septembre 2016, notre groupe et la majorité du Conseil général ne partageaient pas du tout l'analyse du Conseil communal et de l'expert concernant l'évolution démographique et l'augmentation du besoin d'eau futur et ne pense pas que la situation soit différente... 8 mois après.

Attendant maintenant avec intérêt le nouveau rapport et cette demande de crédit, les pistes suivantes ont été évoquées afin d'éviter une non-entrée en matière de ce dossier par le groupe PLR-PDC, soit :

- Trouver un consensus financier avec les différents partenaires afin de répartir équitablement... ce million de francs.
- Revoir le projet en respectant le montant du crédit voté...

Merci de votre attention. ».

Le président remercie Jan Homberger et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil général du 22 septembre 2016, le plénum a effectivement accepté l'entrée en matière et le principe de la consolidation du réseau d'eau de boisson.

Par ailleurs, le Conseil général a également été convaincu que la méthode de calcul utilisée pour définir les besoins en eau de boisson à l'orée de 2030 était totalement erronée.

Cette erreur dans la méthode de calcul a conduit à une surestimation des besoins en eau de boisson d'environ un million de litres par jour, induisant un surcoût de plus d'un million de francs à charge de la commune de La Tène.

Afin de ne pas compromettre l'ensemble du projet CENE et de minimiser les délais et les coûts, la commission financière a proposé de revoir la clé de répartition en tenant compte de la correction des besoins en eau de boisson de La Tène.

Maintenant, si nos partenaires préfèrent repartir sur un nouveau projet plutôt que de simplement corriger la clé de répartition du projet actuel, nous ne nous y opposerons pas. Mais pas question de payer plus d'un million de francs pour une erreur de calcul.

Bien que cette erreur due à la méthode de calcul ait été démontrée lors de la séance du Conseil général du 22 septembre 2016, le rapport du Conseil communal n'en fait aucune mention. Au final, il laisse même supposer que le Conseil général a accepté les projections du Conseil communal.

Ce rapport pourrait tout aussi bien s'intituler « rapport de désinformation ».

Il est dès lors fort regrettable qu'il ait déjà été partagé avec les communes partenaires au projet CENE.

Pour conclure, je vous recommande de refuser de prendre acte de ce rapport partial et incomplet. ».

Le président remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT), pour le PSLT.

« Sans épiloguer, si la décision ancienne du Conseil général n'a pas trouvé grâce aux yeux de nos partenaires, c'est parce que nous avons procédé à une règle de trois du diamètre des tuyaux en fonction des attentes de l'augmentation de la population et que ça n'a pas fonctionné. Notre erreur est certainement dans le calcul mais elle est surtout dans la précipitation. Au lieu de décider d'une nouvelle répartition, tout seul, dans le Conseil général, et de devoir une fois encore, parce que ce n'est pas la première fois que cela nous arrive, nous voir opposer une fin de non-recevoir des partenaires, nous aurions dû, en appliquant le principe de prudence, tout simplement renvoyer le projet en commission et permettre de revenir, sur la base des propositions qui avaient été faites, ou des soi-disant erreurs de calcul constatées, avec un projet qui, on l'aurait espéré, aurait eu l'assentiment des autres partenaires et surtout serait techniquement réalisable. Peut-être que ça peut nous servir de leçon pour la prochaine fois. ».

Le président remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Juste une précision concernant ce rapport, qui s'intitule bien rapport d'information, la conclusion ne demande pas la prise d'acte par le Conseil général. C'est un rapport intermédiaire qui fait état des travaux qui ont été entrepris, je ne vais pas vous les répéter puisqu'ils sont dans le document. Il n'y a pas de prise d'acte demandée sur ce rapport. Si le Conseil général le souhaite, libre à lui de le demander. ».

Le président remercie Daniel Rotsch.

Il se réfère à l'article 62 du RGC qui stipule : « Si le Conseil communal ou le Conseil général le demande, les rapports d'information sont soumis au vote du Conseil général, qui en prend acte ou non. ».

La parole n'étant pas demandée, il n'y aura pas de prise d'acte.

7. Projet d'arrêté déposé par Jean-Paul Ros, proposant l'abrogation de l'art. 32 RPol

Le président donne la parole à **Jean-Paul Ros**.

« Je ne vais pas épiloguer. Cette proposition ne va rien changer à la vie de la commune, c'est peut-être la proposition la plus inutile de la législature mais comme ça, il y en aura une au moins.

Simplement, c'est qu'il y a un risque qu'un jour notre agent de sécurité publique, constatant un dommage à la propriété, communale ou privée, verbalise le contrevenant, lui colle une amende, alors que c'est réprimé sur le plan fédéral.

J'ai eu un long téléphone avec Pierre Leu, du service des communes, pour lui dire tout le mal que je pensais du règlement-type de police, et puis comme c'est un homme intelligent et qui n'a pas trop d'égo, il l'a reconnu partiellement. Des choses vont être changées mais il est vrai que cet article est faux. A ce moment-là, on pourrait aussi réprimer au niveau contraventionnel l'escroquerie, l'abus de confiance et pourquoi pas l'homicide. ».

Le président remercie Jean-Paul Ros et donne la parole au Conseil communal, par **Heinz Hoffmann**.

« Le Conseil communal salue l'initiative de Monsieur Ros qui propose de corriger et d'améliorer notre règlement de police.

Cependant, je vous propose de ne pas entrer en matière dans l'immédiat pour deux raisons :

Première raison : lors de la dernière révision du règlement, où Monsieur Ros était présent, cet article n'a pas été abrogé, ce qui reflète la non-urgence de cette demande.

Deuxième raison et la principale : la révision de ce règlement est déjà projetée pour la fin de cette année. Nous pourrions intégrer cette demande au même moment pour éviter le travail à double. Merci ».

Le président remercie Heinz Hoffmann et donne la parole à **Philippe Thorens** (ELT), pour la commission réglementaire.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Au nom de la commission réglementaire, nous abondons dans le sens de la proposition du Conseil communal et c'est comme cela que nous avons débattu en commission. Je vous remercie. ».

Le président remercie Philippe Thorens et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous suivons les recommandations du Conseil communal et de la commission réglementaire de remettre à un petit peu plus tard le traitement de ce point. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est refusée par 28 voix contre 12 et 3 abstentions.

8. Motion déposée par Jean-Paul Ros, Sylvie Fassbind-Ducommun, Belul Bajrami, Bruno Gomes et Eric Flury demandant au Conseil communal de présenter sous six mois au Conseil général l'inventaire des motions, interpellations et questions déposées lors de la dernière législature et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un rapport final -ou d'une réponse finale- au Conseil général

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Bien que cette demande soit tout à fait valable et compréhensible dans la forme, le Conseil communal ne voit comme motivation à cette motion que l'objectif d'un travail de mémoire, à savoir inventorier l'historique des questions, motions, interpellations des quatre années précédentes.

A première vue, il n'y a qu'une seule question de la précédente législature qui n'a été répondue que partiellement et qui sera complétée dans un avenir proche.

Nous pouvons très bien vous établir un rapport exhaustif concernant l'état de toutes ces motions, interpellations et questions, posées et répondues, selon l'inventaire tenu à jour régulièrement par notre administration.

Pour cette raison, le Conseil communal n'est pas opposé à cette motion. Merci. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT), pour le PSLT.

« Je crois qu'on ne s'est pas compris. Il ne s'agit pas de faire un inventaire de toutes les motions, interpellations et questions des quatre dernières années. Il s'agit de savoir ce qui est encore pendant devant le Conseil communal pour le compte du Conseil général qui n'a pas encore fait l'objet d'un rapport final ou d'une réponse finale. Ce n'est rien d'autre. ».

Le président remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Daniel Jolidon** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans un premier temps, le groupe centre-droit voulait s'abstenir sur cette motion non-motivée mais on en a quand même discuté car il y a quelque chose d'intéressant dans la proposition ; cela se fait déjà au niveau cantonal, c'est d'avoir un listing de toutes ces motions, interpellations et questions qui

viennent. Je pense que l'administration pourra aider le Conseil communal à faire un fichier dans un tableur ou une table dans un traitement de texte et chaque fois qu'une motion est déposée dans le plénum, de l'ajouter et quand elle a été traitée de mettre une date dans la colonne idoine et la stocker dans Echotène. Comme ça, tout un chacun verrait le listing, ce qui est encore ouvert et ça éviterait des questions. Merci. ».

Le président remercie Daniel Jolidon. La parole n'étant plus demandée, la motion déposée par Jean-Paul Ros, Sylvie Fassbind-Ducommun, Belul Bajrami, Bruno Gomes et Eric Flury demandant au Conseil communal de présenter sous six mois au Conseil général l'inventaire des motions, interpellations et questions déposées lors de la dernière législature et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un rapport final -ou d'une réponse finale- au Conseil général est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

9. Autres motions et propositions

Aucune.

10. Interpellations et questions

Aucune.

11. Lettres et pétitions

Aucune.

12. a) Communications du Conseil communal

Le président donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Deux choses. La première pour vous informer que le Conseil communal a résolument pris position favorablement sur l'initiative de la stratégie énergie 2050. Si vous voyez la commune de La Tène figurer sur l'un ou l'autre des sites Internet qui promeuvent cette stratégie, c'est tout à fait voulu.

La seconde pour prier les membres de la commission TPSI de s'approcher de moi car je souhaiterais ajouter une séance supplémentaire au calendrier. Merci. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Pour ma part, j'ai deux points dont je voudrais vous faire part. Le premier est par rapport au référendum qui est lancé par rapport l'harmonisation des impôts sur les frontaliers. Lors de la séance du Grand Conseil de février, plusieurs objets concernant la péréquation financière et la répartition des impôts sur les frontaliers ont été votés. Ces décisions ont permis de vous amender le budget d'une façon positive lors de la séance du Conseil général de février, amendements de 250'000 francs, notamment grâce à la non-entrée en matière sur l'objet de la péréquation financière qui nous a été fortement favorable. Cependant, le vote concernant la répartition des impôts sur les frontaliers nous a été lui, plus défavorable comme c'est le cas aussi pour une grande majorité des communes du canton. C'est sur ce point particulier que le référendum lancé porte et il nous permettrait d'améliorer davantage nos comptes 2017. Dans l'optique de ce gain potentiel toujours bon à prendre à l'aube d'un report massif de charges du Canton sur les communes, le Conseil communal a décidé de soutenir les démarches et aussi de participer financièrement à cette première phase de ce référendum qui consiste à récolter les 4'500 signatures nécessaires avant fin mai 2017.

Le second concerne la dématérialisation. Nous vivons actuellement dans un monde de plus en plus numérique et les entités communales s'adaptent progressivement à ce changement. Une formation a eu lieu en début de législature pour apprendre à utiliser notre plateforme informatique communale Echotène. Un formulaire vous a été remis ce jour pour demander à la commune de ne plus envoyer les documents « papier » pour les séances de Conseil général, excepté les plaquettes des comptes et budgets. Tous les documents nécessaires à chaque séance seront disponibles sur Echotène dans les mêmes délais que les convocations « papier ». Vous nous avez fait part de problèmes de connexion WiFi à l'Espace Perrier lors d'une précédente séance. Nous vous informons, en parallèle à cette dématérialisation et pour vous assurer un service de qualité, que celui-ci sera changé pour notre

prochaine séance du Conseil général de juin par la mise en place d'un point NEMO (NEuchâtel MObile) qui est un service cantonal déjà utilisé avec satisfaction dans le bâtiment communal. Ce même service NEMO est disponible aussi à Neuchâtel, dans d'autres communes du canton et le sera dans un avenir proche dans notre camping. Lors de la première connexion, vous devrez saisir votre numéro de téléphone portable pour recevoir un code par SMS qui vous servira de mot de passe à votre connexion sur NEMO. Nous vous remercions de bien vouloir faire le pas et remplir ce formulaire qui permettra aussi de diminuer certaines charges du compte de fonctionnement. Notre administration est à votre disposition pour tous renseignements utiles et nécessaires à ce propos. Merci. ».

b) Communications du bureau du Conseil général

Aucune.

13. Divers

Le président donne la parole à **Jérôme Amez-Droz** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Dans le prolongement de la minute de silence demandée au début de la séance du Conseil général de ce soir, le groupe PLR-PDC souhaite prononcer quelques mots en hommage au décès de Monsieur Willy Grau et avoir aussi une pensée pour Monsieur Jean Pierre Buri dont, personnellement, j'ai été élève, il y a de cela 30 ans en arrière.

C'est avec une profonde tristesse que le groupe PLR-PDC a pris connaissance du décès de son membre émérite et ami feu Monsieur Willy Grau.

Willy s'en est allé, le 9 avril 2017, quelques jours avant son 86^e anniversaire.

Comme Abraham Lincoln l'a si bien dit, « Ce qui compte, ce ne sont pas les années qu'il y a eu dans la vie. C'est la vie qu'il y a eu dans les années. ». Et Dieu sait que Willy a eu une vie bien remplie.

Natif du Landeron, mari de Régina, papa de Danièle, Ariane et David, figure emblématique du parti libéral-radical, moins actif ces dernières années mais toujours présent lors de nos différentes manifestations, Willy va assurément nous manquer et il nous manque déjà.

Willy était une personne engagée sur le plan politique, associatif et sportif. Sur le plan sportif et associatif : ancien gymnaste, détenteur du mérite « or », membre honoraire de l'association cantonale neuchâteloise de gymnastique et ancien membre du comité de l'association cantonale neuchâteloise des gymnastes vétérans. Sur le plan politique, Willy a été conseiller communal de 1969 à 1984, d'abord à Corcelles puis à Marin-Epagnier, député au Grand Conseil de 1985 à 1993.

Direct, franc, humain et plein de bon sens, Willy était une personne extrêmement appréciée au sein de notre parti et bien au-delà.

L'anecdote relatée par notre camarade et ami Remo Siliprandi dans le Bulcom de la semaine dernière, rappelant l'épisode de la sortie de quelques jours en Hollande des cantonniers communaux, cantonniers remplacés pour le nettoyage des rues par le Conseil communal et l'administrateur dans une journée certainement à l'image de la tournée de Kad Merad et Dany Boon dans Bienvenue chez les Ch'tis ; cette anecdote en dit long sur l'ami Willy et son engagement.

Une fois de plus, la vie nous retire les êtres que l'on aime, nous laissant déchirés face à ces échéances fatales, mais nos sentiments ne seront jamais effacés et animent chaque jour la passion qui nous a reliés à l'ami disparu.

Au nom du groupe PLR-PDC, je terminerai cette intervention par une pensée émue envers la famille de Willy, son épouse, ses enfants et ses petits-enfants. Nous pensons bien fort à eux et nous partageons leur tristesse. Merci de votre attention. ».

Le président remercie Jérôme Amez-Droz et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Merci à Monsieur Amez-Droz pour son intervention. Le groupe socialiste tient ici à exprimer aussi toutes ses condoléances à la famille et aux amis de Willy Grau.

Il tient aussi, par ma voix, à exprimer quelques mots à la mémoire de Jean Pierre Buri.

Jean Pierre Buri, comme Monsieur Amez-Droz l'a rappelé, on l'a connu à divers titres, mais d'abord à titre de roille-gosses, qu'il n'était pas ! Il était maître d'école, et on le lira dans l'excellent article de

notre ami Remo Siliprandi, il se levait bien tôt le matin au Pâquier pour chauffer l'école au charbon, avant que les élèves n'arrivent.

Jean Pierre Buri a eu plusieurs vies dans sa vie.

Il a eu une vie politique, il a été conseiller général, député, il a appartenu au parti socialiste, avant cela il a appartenu au parti des indépendants qui est devenu le parti de la Migros à Marin. Il a été pour nous un ami, un trésorier de la section.

Il s'est engagé pour diverses activités, notamment dans Animatène pour le Festival Buskers.

C'était un homme qui émettait une lumière et une certaine sagesse. Pas une sagesse vulgaire ou grossière mais une sagesse tout dans l'humour et dans la subtilité. Parfois, on discutait beaucoup et il arrivait de manière concise et pleine d'humour à tout résumer.

Je viens de trouver sur Internet un article de Gauchebdo, en fait c'est un courrier des lecteurs, où il commence en disant « né 3 ans avant l'installation de la paix du travail ». Eh bien, on pourra dire qu'il est décédé près de 80 ans après avoir donné de sa personne aux autres. ».

Le président remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers amis,

Si j'ai rajouté chers amis, c'est pour faire plaisir à mon grand ami le conseiller communal Martin Eugster.

Ceci dit, j'aimerais dire deux choses qui m'ont choqué !

Premièrement, selon ce que m'a écrit mon administrateur unique et préféré concernant le décès de mon ami Willy Grau, il s'est référé dit-il aux règles protocolaires.

Dès lors, quelles sont ces règles protocolaires et qui les a mises en avant ? Je n'ai pas souvenir qu'on en ait parlé au niveau du Législatif ou alors nous n'étions pas encore revenus aux affaires comme ils disent en France, avec mon regretté ami Francis Boss, ou est-ce une décision unilatérale du Conseil communal ?

Donc, un simple courrier de condoléances a été adressé à la famille, ce qui est assez léger. Je rappelle tout de même que Willy Grau a passé 8 ans au Conseil communal et qu'il a présidé ce Conseil durant une année !

Et il venait de se mettre à l'Amicale que je préside, I/18-I/226, le 26 novembre 2016.

Je n'aimerais pas penser qu'il y a deux poids, deux mesures, car lorsque mon autre ami Francis Boss est décédé, le 9 septembre 2014, les Autorités de la commune de La Tène ont mis une annonce, comme ancien président du Conseil général, ancien conseiller communal et conseiller général de la commune de La Tène, ce qui était logique et correct.

Ayant siégé avec ces deux collègues décédés, ça fait souci.

Donc, j'aimerais avoir des éclaircissements à ce niveau !

Deuxièmement, je demande au Conseil communal s'il n'a pas quelques scrupules de voir les bacs qui devraient contenir des fleurs désespérément vides !

Même devant la Maison de commune, dans le bâtiment du coiffeur où il y a du monde qui va, ou devant le kiosque où il va encore plus de monde, tout est vide.

La commune est-elle fauchée à ce point que l'on s'en fout et que l'on n'embellit pas un peu nos rues avec des fleurs ?

Ce ne sont pas les quelques centaines de francs consacrées à cet embellissement qui vont péjorer les finances !

Alors je demande au Conseil communal, à nos cantonniers ou à l'ami Schoor de revoir ce problème et de faire en sorte que ces bacs soient fleuris. Merci. ».

Le président remercie Remo Siliprandi et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Pour répondre à la première question de Remo Siliprandi, je voudrais préciser que le protocole est différent si la personne est encore active au moment de son décès ou pas. Pour l'exemple que vous avez pris, Francis Boss était encore conseiller général. La procédure est différente lorsqu'il s'agit d'un « retraité » en quelque sorte des activités communales. C'était la précision par rapport au protocole. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Quelques mots pour vous dire que la deuxième Grafiteria de La Tène aura lieu dans moins d'un mois, le dimanche 21 mai. Elle se déroulera sur deux sites, ici au collège de Marin (où nous profiterons du couvert, je ne l'espère pas parce qu'il fera beau), ainsi qu'à Wavre au P'tit four. Il y a déjà des annonces dans le Bulcom et des affiches ont été posées. Je vous invite pour la deuxième fois à être présents et de motiver vos voisins qui ne l'auraient pas fait l'année passée. Je vous remercie. ».

Le président remercie Ted Smith et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« La prochaine fois, j'aurai une extinction de voix, je vous le promets. On a une petite particularité et on s'est dit qu'on allait être transparents. Cela concerne Monsieur Bruno Gomes qui a un projet professionnel qui va durer entre deux mois et une année (il ne le sait pas encore) en Angleterre, ce qui fait que, après discussion avec lui, nous avons convenu qu'il ne démissionnerait pas immédiatement du Conseil général (son siège sera vide en juin) mais uniquement de la commission financière pour y être remplacé. Pendant l'été, il nous renseignera pour savoir si son projet se poursuit pendant une année, auquel cas il présentera sa démission par écrit et il y aura besoin à ce moment-là d'un vident-ensuite pour les socialistes. S'il revient, la question sera réglée mais il n'y aura temporairement aucun autre membre socialiste à la commission financière. Voilà, je voulais vous faire part de ceci afin d'être transparent. Merci. ».

La parole n'est plus demandée.

Le président : « Arrivant au terme de cette séance, je tiens à mon tour à remercier les membres du Conseil général pour leur engagement et dévouement aussi bien lors des séances que dans le cadre des commissions, le Conseil communal pour la conduite exécutive de la commune, tout le personnel communal pour le travail effectué souvent dans l'ombre pour le bien de la communauté, la presse et le public pour leur intérêt lors de nos séances. Je tiens à m'excuser pour la façon dont j'ai géré cette séance mais dans la vie on apprend tous les jours et ce soir j'ai appris la leçon.

Il est 21h52 et je lève la séance. Merci et bonne soirée. ».

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

B. Bajrami